

	Lait pour consommation à l'état naturel 1943	Lait pour la fabrication du fromage 1943	Lait pour préparation industrielle 1943	Subvention pour la matière grasse du lait 1943
CANADA	\$4,968,477	\$800,270	\$464,955	\$15,724,915
Ile du Prince-Edouard.....	22,250	4,484	231,166
Nouvelle-Ecosse	188,775	1,751	359,649
Nouveau-Brunswick	136,304	2,747	371,487
Québec	1,314,072	301,261	128,965	4,825,545
Ontario	2,219,833	470,201	268,935	3,810,740
Manitoba	261,709	11,707	1,721,330
Saskatchewan	137,188	1,881	231	2,286,856
Alberta	211,341	5,371	16,254	1,902,125
Colombie-Britannique	477,005	2,616	48,818	216,017

On remarquera que, en ce qui concerne le lait consommé à l'état naturel, l'Ile du Prince-Edouard et la Saskatchewan sont les provinces qui reçoivent la subvention la moins élevée.

L'hon. M. STIRLING: Je n'ai pas suivi les chiffres détaillés que nous a fournis le ministre car il me semble que trop de renseignements sont omis de ce tableau; par exemple, il n'est pas fait mention des primes versées sur les produits importés, comme le thé, la mélasse, les oranges et ainsi de suite.

L'hon. M. GARDINER: Ces primes sont versées par la Commission des prix et font partie des subventions aux consommateurs. Il ne s'agit ici que des subventions aux producteurs.

L'hon. M. STIRLING: Dans ce cas, au chapitre des primes sur les produits domestiques dont le ministre a parlé, il y a en outre les subventions sur les œufs, les articles d'épicerie et le reste. Ces subventions ne sont-elles pas versées à même ce crédit de \$47,600,000?

L'hon. M. GARDINER: A ma connaissance, nous ne versons pas de subvention pour les œufs. Il y en a une pour le lait et elle est également versée au profit du consommateur par la Commission des prix. Elle n'est pas payée à même ce crédit.

L'hon. M. STIRLING: Les produits de l'érable, le seigle et les légumes sont-ils compris?

L'hon. M. GARDINER: Evidemment, les légumes y sont inclus et comptent pour une somme de 2 millions de dollars.

L'hon. M. STIRLING: Les légumes y sont inclus; les petits fruits, les confitures et les produits en conserve figurent sans doute au chapitre des conserves?

L'hon. M. GARDINER: Oui, en ce qui concerne les légumes mis en conserve, comme les pois, le maïs et ainsi de suite.

L'hon. M. STIRLING: Les autres articles mentionnés dans ce tableau relèvent d'autres crédits, n'est-ce pas?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre voudrait-il nous dire à quoi doivent servir ces 47 millions?

L'hon. M. GARDINER: C'est une subvention aux producteurs, en vue d'augmenter la production.

M. PERLEY: Combien de fonctionnaires faut-il pour exécuter ce travail?

L'hon. M. GARDINER: Je crois comprendre que ceux que l'on voit à cette table, plus deux ou trois autres, composent le personnel qui s'occupe de ce travail.

M. PERLEY: Eh bien! si le personnel de toutes les commissions n'était pas plus nombreux, j'en serais ravi. Ces fonctionnaires méritent des éloges et les autres commissions devraient suivre leur exemple.

L'hon. M. GARDINER: On nous blâme parfois de ne pas avoir de représentants de l'extérieur. Presque tout le travail a été accompli par notre personnel depuis le début de la guerre.

M. BURTON: Le ministre voudrait-il nous expliquer le crédit relatif à l'administration de la Commission des denrées agricoles, lequel se chiffre par \$68,175? J'étais à le comparer au crédit correspondant de l'Office des produits spéciaux et qui se monte à \$50,190. Pour ce qui est de cette somme de \$47,600, les frais d'administration sont à peu près les mêmes que dans le cas du tout petit crédit relatif à l'Office des produits spéciaux.

L'hon. M. GARDINER: L'Office des produits spéciaux s'occupe naturellement d'une variété de produits. Il s'occupe de tout sauf la viande, qui relève de la Commission des viandes. Les produits laitiers relèvent de la Commission des produits laitiers. L'Office des produits spéciaux s'occupe de tout le reste.